

COMPTE RENDU DU CTL DU 26 JUIN 2012

Le CTL s'est ouvert sur le constat que les procès verbaux des CTL de janvier et d'avril 2012 n'étaient toujours adoptables, le secrétariat adjoint (FO) n'avait toujours pas signé le projet de PV.

Ce retard est préjudiciable à l'activité revendicative, en effet dans la mesure où les PV ne sont pas adoptés, ils ne sont pas transmis à la Centrale à Paris. Nous avons souhaité une régularisation rapide de cette situation.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la note de service adressée aux comptables a suscité plusieurs réactions. Pour la CGT, la baisse du taux de recouvrement, résulte d'abord de la situation économique du département : baisse des revenus, licenciements, surendettement... Nous assistons à une véritable paupérisation de la population, les citoyens sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir faire face à les charges fiscales. Il est aussi à noter que les trésoreries de proximité ont très activement participé à la campagne de réception pour la déclaration des revenus 2011 (voir bilan campagne ci-dessous).

Le Directeur reconnaît cette situation, mais pour lui l'action en recouvrement demeure prioritaire en particulier en direction des plus grosses créances. Il assume les priorités qu'il a fixées aux services comptables.

Pour la CGT, l'efficacité dans ce domaine passe par des créations d'emplois dans les services comptables. Le renforcement de l'équipe dédiée au recouvrement ne répond pas de notre point de vue aux objectifs affichés.

Pour sa part le Directeur estime que ce service doit apporter un soutien technique aux comptables et ne doit pas se contenter de gérer des statistiques. Il demande également une véritable implication de tous les chefs de services comptables. Nous lui avons fait remarquer qu'à notre sens c'était déjà le cas pour ceux que nous représentons.

Travaux immobiliers : Le déménagement du Pôle Fiscal est prévu fin septembre, les travaux d'aménagement des locaux se déroulent sans difficulté particulière. Les agents concernés ont pu visiter leurs futurs bureaux et constater que les aménagements demandés étaient satisfaisants.

Seule difficultés, le déménagement des archives qui ne peuvent pas être stockées par manque de place à la DDFIP. Elles seront entreposées provisoirement au CFP d'Yzeure.

Campagne IR : Les chiffres communiqués sont ceux au 31 mai 2012. Ils révèlent une stabilité des réceptions en SIP mais une très nette augmentation des réceptions en trésoreries de proximité. Les 17 permanences extérieures répondent à un besoin de la population et devront être maintenues. La CGT a réaffirmé son attachement à ce service qui doit être maintenu, particulièrement au regard du manque de confidentialité des locaux de certaines trésoreries de proximité. Le DDFIP en a convenu et argumentera dans ce sens auprès de la DG. D'autre part la CGT juge que la mission d'accueil de proximité nécessite une formation de qualité pour les agents des trésoreries ainsi qu'un renforcement de leur effectifs.

Mission Maîtrise des Risques : Trois actions en cours : Terminer et déployer les organigrammes fonctionnels ; achever la rédaction d'un guide de procédures (déménagements des dossiers professionnels) qui sera intégré à POLARIS ; préparer le plan de contrôle interne (déontologie et qualité comptable).

DISI : Nous avons rappelé notre désaccord avec les transferts des 6 emplois à la DISI qui se traduisent par 6 nouvelles suppressions dans l'ALLIER, y compris des services où n'étaient pas affectés des agents rejoignant la DISI. Cette opération est escroquerie qui préfigure l'externalisation de certaines de nos missions et à terme leur privatisation.

Questions diverses :

- Les projets de travaux de Montluçon sont en cours de validation, ils seront ensuite soumis à concertation avec les agents.
- La note sur les frais de déplacement n'a toujours pas été réécrite. Le Directeur s'est engagé à tenir cette réunion dans les meilleurs délais.

D'autre part, nous avons fait remarqué que des corrections sont apportées aux demandes de remboursements de frais sans aucune explication aux agents concernés. Le directeur a rappelé qu'il avait demandé au service concerné qu'il devait prendre contact avec les agents et leur expliquer le pourquoi de ces modifications. Soyez vigilants.